Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20261109-D2026_85-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
9 novembre 2026 à 20 heures

Le 9 novembre 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 3 novembre 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles DENIS, Maire.

PRÉSENTS : G. DENIS – S. DESENDER – A. TESSIER – E. MENEUST – J. JAMIER – F. TOURNELLEC – D. GARCIA — I. DUCHEMIN– P. TOURTIER- J. LABBE – S. MAZOUAD - A. LE ROY – M. JOUZEL – M. PENFORNIS – P. NUGUES – V. THIERRY — N. BERRUER – R. DUBREUIL – A. MOUISEL - J. TESSIER - P. CABARET - A. BELLAMY– M. NEVEU – S. LEMOND – M. RAHIM

ABSENTS EXCUSÉS : J. EVRARD - M. LE GAL

PROCURATIONS : J. EVRARD donne procuration à F. TOURNELLEC – M. LE GAL donne procuration à P. NUGUES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : I. DUCHEMIN

2026-85 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE PREE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu le Budget Primitif 2026 ;

Considérant que la vente du terrain de la Grande Prée devait clore le budget annexe « Lotissement La Grande Prée », le budget annexe avait été construit sans constatation de stock final

Considérant le rejet tacite, intervenu le 14 juin 2026, de la demande de permis d'aménager du promoteur « SECIB ». Ce budget annexe reste ainsi ouvert, une décision modificative doit être prise pour constater le stock final. Il n'y aura ni décaissement ni encaissement, le jeu d'écriture étant une opération d'ordre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de la commune pour l'exercice 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

. Recettes de fonctionnement : + 0,00 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections
-Compte 7133 – Variation des en-cours de production de biens + 20 000,00 €

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses
-Compte 7015 – Vente de terrains aménagés - 20 000,00 €

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20261109-D2026_85-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT :

. Recettes d'investissement :	+ 20 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilés -Compte 1641 – Emprunts en euros	+ 20 000,00 €
. Dépenses d'investissement :	+ 20 000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections Compte 3351 – Terrains	+ 20 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE la décision modificative n° 1 du budget annexe lotissement La Grande Prée ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 9 novembre 2026

L'Adjointe au Maire
Isabelle DUCHEMIN

Le Maire
Gilles DENIS



